

www.hadithdujour.com

www.hadithdujour.com

**[LES DIRIGEANTS SONT À
L'IMAGE DU PEUPLE]**

Les dirigeants sont à l'image du peuple

Les textes de l'Islam montrent que les dirigeants qu'Allah place à la tête d'un peuple sont à l'image de ce peuple et des actes des gens qui composent ce peuple.
(Voir le point n°1 ci-dessous)

Ainsi si un peuple n'est pas satisfait de ses dirigeants, il faut qu'il change sa propre situation en se repentant des péchés commis et en cessant de commettre des actes de désobéissance.
(Voir le point n°2 ci-dessous)

Par contre, le fait de se rebeller contre le gouverneur que ce soit sous la forme de manifestations ou en prenant les armes contre lui n'est pas une méthode qui permet d'arranger les choses.

En effet, en plus du fait que ceci est contraire aux préceptes de l'Islam, l'Histoire montre que ceci entraîne une détérioration de la situation.
(Voir le point n°3 ci-dessous)

1. Les dirigeants sont à l'image du peuple

Allah a dit dans la **sourate Al An'am n°6 verset 129** (traduction rapprochée et approximative du sens du verset) : « Ainsi nous plaçons certains injustes à la tête d'autres injustes à cause de ce qu'ils ont commis ».

قال الله تعالى : وَكَذَلِكَ نُؤَيِّنُ بَعْضَ الظَّالِمِينَ بَعْضًا يَمَا كَانُوا يَكْسِبُونَ
(سورة الأنعام ١٢٩)

D'après Mansour Ibn Abi Al Aswad : J'ai questionné Al A'mach (1) à propos de la parole d'Allah : ' Ainsi nous plaçons certains injustes à la tête d'autres injustes'. Que les as-tu entendu dire sur cela ? (2)

Il a dit : « Je les ai entendu dire que le sens est que si l'état des gens se détériore alors les plus mauvais d'entre-eux seront placés à leur tête ».

(Rapporté par Abou Cheikh comme ceci est mentionné dans Al Dour Al Manthour Fi At Tefsir Bil Ma'thour de l'imam Souyouti vol 6 p 203)

(1) Al A'mach est le surnom de Souleyman Ibn Mihran. Il est mort en 147 du calendrier hégirien.

(2) C'est à dire : Qu'as-tu entendu dire les compagnons du Prophète à propos de l'explication de ce verset ?

عن منصور بن أبي الأسود قال : سألت الأعمش عن قول الله : وكذلك نؤيِّنُ بَعْضَ الظَّالِمِينَ بَعْضًا يَمَا كَانُوا يَكْسِبُونَ ؟ قال : سمعتهم يقولون : إذا فسد النَّاسُ أُمِّرَ عليهم شرارهم
(رواه أبو الشيخ كما في الدر المنثور في التفسير بالمأثور للإمام السيوطي ج ٦ ص ٢٠٣)

Al Hassan Al Basri (mort en 110 du calendrier hégirien) a entendu un homme invoquer contre Al Hajjaj (*) alors il lui a dit : « Ne fais pas cela ! C'est certes vous qui l'avez mis là. Nous craignons certes que si Al Hajjaj perd le pouvoir ou si il meurt, ce seront alors des singes et des porcs qui seront vos dirigeants.

Il a certes été rapporté que vos actes sont vos dirigeants et le dirigeant est à l'image du peuple ».

(Rapporté par Tabarani comme ceci est mentionné dans Al Maqasid Al Hasana de l'imam Sakhawi n°835 p 326)

(* Il s'agit de Al Hajjaj Ibn Yousouf Al Thaqafi qui était un dirigeant mauvais et tyrannique. (Voir sa biographie dans Siyar A'lam An Noubala de l'imam Dhahabi vol 4 p 343)

عن الحسن البصري أنه سمع رجلاً يدعو على الحجاج فقال له : لا تفعل إنكم من أنفسكم أتيتم إنا نخاف إن عزل الحجاج أو مات أن يستولي عليكم القردة والخنازير فقد روي أن أعمالكم عمالكم وكما تكونون يولى عليكم
(رواه الطبراني كما في المقاصد الحسنة للإمام السخاوي رقم ٨٣٥ ص ٢٢٦)

D'après Muhammed Ibn Sirin, Abou Al Jald Al Asadi (mort en 70 du calendrier hégirien) a dit : « Des rois (*) sont envoyés aux gens à cause de leurs péchés ».

(Rapporté par Ibn 'Asakir dans Tarikh Dimachq vol 39 p 477)

(* C'est à dire des dirigeants injustes.

عن محمد بن سيرين قال أبو الجلد الأسدي : يُبعث على الناس ملوك بذنوبهم
(رواه ابن عساكر في تايخ دمشق ج ٣٩ ص ٤٧٧)

L'imam 'Ali Al Qari Al Hanafi (mort en 1014 du calendrier hégirien) a dit : « Si les gens sont pieux alors Allah va mettre à leur tête des dirigeants pieux parmi eux.

Par contre si les gens sont mauvais, Allah va mettre à leur tête des gens mauvais parmi eux et comme ceci a été rapporté : 'le dirigeant est à l'image du peuple' »

(Charh Mishkat Al Masabih vol 11 p 131)

2. Si le peuple n'est pas satisfait de ses dirigeants, c'est à lui de se réformer et de changer sa propre situation

Allah a dit dans la **sourate Ar Ra'd n°13 verset 11** (traduction rapprochée et approximative du sens du verset) : « Certes Allah ne modifie pas l'état d'un peuple tant que les individus qui le composent ne changent pas d'eux-mêmes ce qu'il y a en eux ».

قال الله تعالى : إِنَّ اللَّهَ لَا يُغَيِّرُ مَا بِقَوْمٍ حَتَّى يُغَيِّرُوا مَا بِأَنْفُسِهِمْ
(سورة الرعد ١١)

D'après Malik Ibn Dinar, Al Hassan Al Basri (mort en 110 du calendrier hégirien) a dit : « Certes Al Hajjaj (1) est une punition d'Allah. N'accueillez pas la punition d'Allah avec l'épée (2) mais plutôt avec le repentir, la supplication et la soumission.

Repentez-vous et vous serez débarrassé de lui ».

(Rapporté par Ibn Abi Dounia dans Kitab Al 'Ouqubat n°52 et authentifié par Cheikh Salim Al Hilali dans son ouvrage Al Moustaqbal Lil Islam Bi Manhaj As Salaf Al Kiram p 331))

(1) Il s'agit de Al Hajjaj Ibn Yousouf Al Thaqafi qui était un dirigeant mauvais et tyrannique. (Voir sa biographie dans Siyar A'lam An Noubala de l'imam Dhahabi vol 4 p 343)

(2) C'est à dire en vous révoltant.

عن مالك بن دينار قال الحسن البصري : إنّ الحجاج عقوبة من الله فلا تستقبلوا عقوبة الله بالسيف ولكن استقبلوها بتوبة وتضرع واستكانة وتوبوا تكفوه
رواه ابن أبي الدنيا في كتاب العقوبات رقم ٥٢ وصححه الشيخ سليم الهلالي في كتابه
(المستقبل للإسلام بمنهج السلف الكرام ص ٣٣١)

L'imam Ibn Qayim al Djawziya (mort en 751 du calendrier hégirien) a dit : « Et médite la sagesse d'Allah dans le fait qu'Il ai fait que les dirigeants et les gouverneurs des gens sont du même type que leurs œuvres de ces gens.

C'est comme si leurs œuvres étaient apparues sous la forme de leurs dirigeants.

Ainsi, si les gens sont droits, leurs dirigeants seront droits.

Si les gens sont justes, leurs dirigeants seront justes avec eux.

Mais si ils sont injustes, leurs dirigeants seront injustes... ».

(Miftah Dar As Sa'ada vol 2 p 177/178)

3. Le fait de se rebéller contre le gouverneur, quelle que soit la forme de cette rébellion, n'est pas un acte conforme à l'Islam et ceci ne fait qu'empirer la situation

A. Le fait de se rebéller contre les gouverneurs est une chose interdite par l'Islam

D'après 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Vous allez certes voir après moi du favoritisme (1) et des choses que vous allez réprouver (2) »

Ils ont dit: Que nous ordonnes-tu ô Messager d'Allah?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Vous leur donnez leur droit (3) et vous demandez votre droit à Allah ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°7052 et Mouslim dans son Sahih n°1843)

(1) C'est à dire que les dirigeants vont garder pour eux l'argent alors que le peuple a un droit sur cet argent.

(2) C'est à dire des actes de désobéissance à Allah.

(3) C'est à dire le fait de leur obéir, de ne pas se rebéller contre eux.

(Voir Charh Sahih Mouslim de l'imam Nawawi)

عن عبدالله بن مسعود رضي الله عنه قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : إِنَّكُمْ سَتَرُونَ بَعْدِي
أَثَرَةً وَأُمُورًا تُنْكِرُونَهَا
قَالُوا : فَمَا نَأْمُرُنَا يَا رَسُولَ اللهِ ؟
قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : أَدُّوا إِلَيْهِمْ حَقَّهُمْ وَسَلُّوا اللهُ حَقَّكُمْ
(رواه البخاري في صحيحه رقم ٧٠٥٢ ومسلم في صحيحه رقم ١٨٤٣)

D'après 'Abdallah Ibn Zayd (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Vous allez certes rencontrer après moi du favoritisme, ainsi patientez jusqu'à ce que vous me rencontriez auprès du bassin (*) »

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°4330 et Mouslim dans son Sahih n°1061)

(*) C'est à dire le bassin qu'aura le Messager d'Allah (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) le jour de la résurrection.

[LE DIRIGEANTS SONT À L'IMAGE DU PEUPLE]

L'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien) a classé ce hadith dans Charh Sahih Mouslim dans le chapitre intitulé : « L'ordre de patienter lorsque les gouverneurs font preuve d'injustice et de favoritisme ».

B. Les manifestations pour se plaindre des gouverneurs sont interdites et sont une forme moderne de rébellion contre les gouverneurs

Cheikh 'Abdel 'Aziz Ibn Baz a dit : « Les marches et les manifestations ne sont pas des bonnes choses. Elles ne font pas partie des habitudes du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et de ceux qui l'ont suivi dans le bien ».

(Al Mouthaharat Fi Mizan Ach Chari'a Al Islamiya p 163)

Cheikh Albani a dit : « Les manifestations font partie des habitudes et des méthodes des mécréants ».

(Silsila Daifa vol 14 p 74)

Cheikh 'Otheimine a dit : « Les manifestations sont une chose nouvelle qui n'était pas connue à l'époque du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), ni à celle des califes bien-guidés ni à celle des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous).

De plus, il se trouve dans cela comme désordre et comme émeute ce qui fait que ces manifestations sont interdites ».

(Houkm Al Mouthaharat Fil Islam p 179)

Cheikh 'Abdel Mouhsin Al 'Abad a dit : « Il n'y a aucun doute sur le fait que les manifestations et les marches font partie de la rébellion contre le gouverneur ».

(Al Mouthaharat Fi Mizan Ach Chari'a Al Islamiya p 195)

C. L'Histoire montre que fait de se rebéller contre le gouverneur n'apporte pas de bien et ne fait qu'aggraver le mal

L'imam Abou Hanifa (mort en 150 du calendrier hégirien) a dit à propos de ceux qui se révoltent contre les dirigeants : « Ils font plus de mal qu'ils ne font de bien ».

(Al Fiqh Al Akbar Bi Riwayati Abi Mouti' p 57)

L'imam Ibn 'Abdel Bar Al Maliki (mort en 463 du calendrier hégirien) a dit : « Le fait de patienter dans l'obéissance de dirigeants injustes est meilleur que de leur disputer le pouvoir et de se rebéller contre eux car cela entraîne un changement de la sécurité vers l'insécurité, ceci entraîne le fait que le sang coule, les représailles et le désordre sur la Terre.

Et ceci est plus grave que le fait de patienter à l'injustice du gouverneur... ».

(Al Tamhid vol 23 p 279)

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Il est possible qu'on ne trouve pas un seul groupe qui se soit rebéllé contre leur gouverneur sans que cela n'ait entraîné comme désordre ce qui est plus grand que le désordre qui a été enlevé ».

(Manhaj As Sounna Nabawiya vol 3 p 391)

L'imam Ibn Qayim al Djawziya (mort en 751 du calendrier hégirien) a dit : « Le fait de réprover le mal des dirigeants et des gouverneurs en se rebéllant contre eux est la source de tout le mal et de toutes les épreuves jusqu'à la fin des temps (...).

Celui qui médite ce qui a touché l'Islam comme grandes épreuves et petites épreuves se rendra compte qu'elles ont découlé du fait de ne pas avoir respecté cette base et d'avoir voulu lever l'injustice du dirigeant et ceci a entraîné ce qui est plus grave que l'injustice du dirigeant ».
(*I'lam Al Mouwaqi'in 'An Rabil 'Alamin vol 4 p 338*)

(*) C'est à dire le fait de patienter à l'injustice du dirigeant et de s'être rébellé contre lui.